

GOIRAND S.A.

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 1 000 000 euros

Siège social : 13, rue d'Uzès - 75002 PARIS

348 940 024 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021

Comptes consolidés approuvés par l'A.G.O. du 10 mai 2022

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2021 (en milliers d'euros)

ACTIF	2021	2020
Opérations interbancaires et assimilées.....	113 168	89 709
Opérations avec la clientèle.....	0	125
Oblig., actions, autres titres à revenu fixe et variable.....	5 011	4 847
Particip., parts ent. liées, aut. tit. détenus à long terme.....	477	705
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	4 252	4 886
- Dont écarts d'acquisition.....	1 174	1 314
Autres comptes de régularisation et actifs divers.....	7 122	11 436
TOTAL ACTIF	130 029	111 709

PASSIF	2021	2020
Opérations avec la clientèle.....	107 192	88 263
Autres comptes de régularisation et passifs divers.....	4 936	5 545
Provisions pour risques et charges.....	818	552
Intérêts minoritaires.....	- 2	916
Capitaux propres part du groupe.....	17 085	16 434
- Capital souscrit.....	1 000	1 000
- Réserves consolidées et autres.....	15 212	14 893
- Résultat de l'exercice.....	873	540
TOTAL PASSIF	130 029	111 709

HORS-BILAN CONSOLIDE	2021	2020
Engagements donnés :		
- Engagements sur titres.....	645	645

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en milliers d'euros)	2021	2020
Revenus des titres à revenu variable.....	72	91
Commissions perçues (produits).....	22 009	17 696
Commissions versées (charges).....	- 86	- 76
Autres charges d'exploitation bancaire.....	- 211	- 129
PRODUIT NET BANCAIRE	21 784	17 582
Produits généraux d'exploitation.....	1 111	725
Charges générales d'exploitation.....	- 20 266	- 16 676
Dot. aux amort. et aux dépréc. des immob. incorporelles (hors écarts d'acquisition) et corporelles.....	- 392	- 342
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 238	1 289
Coût du risque.....	- 69	9
RESULTAT D'EXPL. AV. DOT. AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUIS.	2 168	1 298
Dot. aux amort. et dépréc. des écarts d'acquisition.....	- 139	- 134
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	- 191	2
RESULTAT D'EXPL. APRES DOT. AUX AMORT. ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUIS.	1 838	1 166
Résultat exceptionnel.....	- 509	- 68
Impôt sur les bénéfices.....	- 485	- 410
Intérêts minoritaires.....	28	- 147
RESULTAT NET - PART GROUPE	873	540
Résultat par action.....	17	11
Résultat dilué par action.....	17	11

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en milliers d'euros).**I - PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.**

I.1) Présentation du Groupe. La société GOIRAND S.A. est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration. Son siège est situé au 13, rue d'Uzès à Paris (75002). Il s'agit d'une compagnie financière au sens de l'article L. 517-1 du Code Monétaire et Financier. Les comptes consolidés du Groupe GOIRAND, pour la clôture au 31/12/2021, comprennent la société mère et ses filiales. **I.2) Faits marquants de l'exercice.** L'exercice a été marqué par une stabilisation de la pandémie entraînant un rattrapage de la croissance économique avec de fortes prévisions inflationnistes. L'organigramme du Groupe s'est trouvé simplifié par la fusion de CFI dans la société UZES COURTAGÉ et la cession de nos 50 % détenus dans STARQUEST. La guerre en Ukraine remet en cause très fortement les agrégats économiques tels que nous pouvions les anticiper en 2021. Le groupe n'est pas en mesure d'en évaluer l'impact.

II - REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION. II.1) Référentiel comptable. Les comptes consolidés au 31/12/2021 sont établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés issue du règlement 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables. Ils sont présentés en milliers d'euros. **II.2) Modalités de consolidation.**

II.2.1) Méthodes de consolidation. Toutes les filiales contrôlées directement ou indirectement par la société GOIRAND S.A. sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale, compte tenu du pourcentage détenu dans le capital de ses filiales. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées après élimination des opérations et des résultats internes en distinguant la part du Groupe et celle des intérêts minoritaires. **II.2.2) Ecart de première consolidation.** La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres constitue l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé et amorti sur sa durée de vie utile estimée. Si des changements significatifs défavorables interviennent dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement, ils conduisent à un amortissement exceptionnel ou à la modification du plan d'amortissement,

toute dépréciation étant exclue. Si des changements significatifs favorables interviennent, ceux-ci conduisent à une modification du plan d'amortissement futur à l'exclusion de toute reprise d'amortissement. **II.2.3) Date de clôture.** Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31/12/2021. **II.3) Méthodes et règles d'évaluation.** Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements et de dépréciations. **II.3.1) Opérations avec la clientèle.** Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances de plus de trois mois sont reclassées en créances douteuses. Celles dont le recouvrement est incertain font l'objet de provisions pour dépréciation appréciées nominativement. **II.3.2) Portefeuille de titres.** Les opérations portant sur les portefeuilles titres sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement 90.01 du Comité de la réglementation bancaire. Les titres de placement peuvent être classés en deux catégories, faisant l'objet de règles de comptabilisation spécifiques. Les obligations, actions et parts de fonds communs de placement : Sont classés dans cette catégorie, les titres acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois sans que cette détention n'implique une conservation jusqu'à l'échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix de revient. Les moins-values latentes sont provisionnées dans le compte de dépréciation sur titres de placement. Les titres assimilés (certificats de dépôt) : Ce sont des placements à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition majoré des intérêts précomptés. Ces derniers sont comptabilisés en revenus sur titres d'investissement et sont étalés prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance du certificat de dépôt. **II.3.3) Actions propres.** Ce sont des actions rachetées principalement aux salariés quittant le Groupe et disponibles pour d'autres salariés entrants. Elles sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en titres de placement « actions propres ». Elles ne sont pas retraitées pour les comptes consolidés. **II.3.4) Titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** Sont classés, sous cette rubrique, les titres donnant des droits dans le capital d'une entreprise dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice de ces titres, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat. Ces titres sont comptabilisés à leur prix de revient ou à leur valeur d'usage. Celle-ci est déterminée notamment en prenant en compte la valeur de marché, la valeur d'actif net et les perspectives d'activité. **II.3.5) Immobilisations corporelles et incorporelles.** Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Elles font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon les modes linéaire ou dégressif en fonction de leur durée d'utilisation par l'entreprise, soit : Logiciel : 1 an, linéaire, Progiel : 3 ans, linéaire, Mobilier : 5 ou 10 ans, linéaire, Agencement : 5 ou 10 ans, linéaire, Matériel de transport : 4 ans, linéaire, Matériel : de 2 à 5 ans, dégressif ou linéaire. **II.3.6) Impôt sur les bénéfices.** Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice. **II.3.7) Provisions pour risques et charges.** Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31/12/2021 rendent probables, conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatifs au passif. **II.3.8) Indemnité de départ à la retraite.** Les obligations des sociétés françaises liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31/12/2021. Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation en provisions. Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ à la retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle, intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilisation des placements à long terme à la date de clôture. **II.3.9) Résultat par action.** Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du Groupe se rapportant au nombre d'actions de la société mère en circulation au 31 décembre à l'exception des actions propres. Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action. **II.3.10) Option comptable.** Conformément au règlement 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables, la société comptabilise les indemnités de départ à la retraite dans un compte de provision pour charges.

III - INFORMATION RELATIVE AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.

III.1) Principes. La méthode de consolidation a été précisée dans le paragraphe II.2.1. **III.2) Liste des sociétés consolidées au 31/12/2021.**

Sociétés	Siren	% de contrôle	Méthode de consol.	% d'intérêts
GOIRAND S.A. 13, rue d'Uzès - 75002 PARIS	R.C.S. PARIS 348 940 024	100	-	100
FINANCIERE D'UZES 13, rue d'Uzès - 75002 PARIS	R.C.S. PARIS 349 052 852	100	Intégration globale	100
UZES GESTION 10, rue d'Uzès - 75002 PARIS	R.C.S. PARIS 318 743 960	97,4	Intégration globale	97,4
UZES COURTAGÉ 13, rue d'Uzès - 75002 PARIS	R.C.S. PARIS 409 131 020	100	Intégration globale	100

Au 31/12/2021, le Groupe GOIRAND S.A. inclut les sociétés suivantes : **GOIRAND S.A. (holding).** Compagnie financière détenue à 80 % par la famille GOIRAND et à 20 % par des membres du personnel du Groupe et assimilés. **FINANCIERE D'UZES.** Entreprise d'investissement détenue à 100 % par GOIRAND S.A. **FINANCIERE D'UZES** possède également une participation dans neuf sociétés dont l'objet est de participer à des augmentations de capital de PME dans le but d'offrir à leurs actionnaires un moyen de réduire leur ISF : FINUZES 2008-1, FINUZES 2008-2, FINUZES 2009, UZES HOLDING 2009, FINUZES 2010-1, FINUZES 2010-2, FINUZES 2010-3, FINUZES 2011-1 et FINUZES 2011-2. Ces sociétés ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du fait du faible pourcentage de leur capital détenu par le Groupe. **UZES GESTION.** Société de gestion d'OPCVM, détenue à 57 % par FINANCIERE D'UZES, à 41 % par GOIRAND S.A. et à 2 % par divers actionnaires. **UZES COURTAGÉ.** Société de courtage en assurance et de conseil en investissements, détenue à 100 % par FINANCIERE D'UZES.

IV - COMPARABILITE DES COMPTES. IV.1) Changement de méthodes. Aucun changement de méthode n'a été appliqué par rapport à l'exercice 2021. **IV.2) Sortie du périmètre de consolidation d'une société cédée en 2021.** En décembre 2021, GOIRAND S.A. a cédé sa participation dans la société STARQUEST. Cette dernière est sortie du périmètre de consolidation au 31/12/2021 ; elle était consolidée antérieurement par intégration globale.

V - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT. V.1) Informations sur les postes du bilan consolidé. V.1.1) Obligations, actions, autres titres à revenu fixe ou variable.

	GOIRAND S.A.	FINANCIERE D'UZES		UZES GESTION	Total
		Oblig. et aut. tit. à rev. fixe	Actions et aut. tit. à rev. var.	Actions et aut. tit. à rev. var.	
Portefeuille de placet.....	0	156	2 930	1 244	4 330
- Dont titres :					
. Cotés.....	0	156	0	11	167
. Non cotés.....	0	0	2 930	1 233	4 163
- Dont titres émis par :					
. Organismes publics.....	0	156	0	0	156
. Autres émetteurs.....	0	0	2 930	1 244	4 174
- Dont durée résiduelle :					
. Plus de 5 ans.....	-	156	-	-	-
Autres.....	-	-	-	-	153
Actions propres.....	528	0	0	0	528
TOTAL	528	156	2 930	1 244	5 011

V.1.2) Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme.

Sociétés	Capital social	Quote-part du capital détenue (en %)	Val. nette comptable des titres détenus	Mont. des cap. prop. à la clôture de l'exer.	Résultat du dernier exercice clos
FINUZES 2008-1.....	1 474	5,00	34	364	59
FINUZES 2008-2.....	1 691	5,00	41	359	44
FINUZES 2009.....	3 094	4,70	46	469	24
UZES HOLDING 2009....	1 137	5,00	18	135	- 14
FINUZES 2010-1.....	653	0,35	1	1	- 25
FINUZES 2010-2.....	696	0,36	2	247	0
FINUZES 2010-3.....	504	0,41	2	183	181
FINUZES 2011-1.....	1 359	0,29	0	472	- 9
FINUZES 2011-2.....	816	0,37	3	325	- 30

V.1.3) Immobilisations corporelles et incorporelles.

Immobilisations (valeurs brutes)	31/12/2020	Acquis.	Sorties	31/12/2021
Immobilisations incorporelles.....	3 561	201	1 128	2 634
Immobilisations corporelles.....	3 014	65	896	2 168
TOTAL	6 575	267	2 024	4 818

Amortissements	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Immobilisations incorporelles.....	1 276	408	1 090	594
Immobilisations corporelles.....	1 776	188	817	1 147
TOTAL	3 052	596	1 907	1 741

V.1.4) Ecart d'acquisition. L'écart d'acquisition figure au bilan pour 1 174 K€ au 31/12/2021. Il a été généré par l'acquisition de la société CFI en 2011 ainsi que par l'achat de 104 actions de la société UZES GESTION en 2013, l'achat de 100 % des parts de UZES COURTAGE en octobre 2015, et celui de la totalité des parts de LGA et LGA IA en 2018, sociétés fusionnées depuis. Le Groupe a décidé d'amortir ces écarts d'acquisition sur 20 ans pour les plus anciens et sur 10 ans pour ceux du groupe LGA, soit un amortissement cumulé au 31/12/2021 de 875 K€.

V.1.5) Autres comptes de régularisation et actifs divers	2021	2020
Charges constatées d'avance.....	222	259
Débiteurs divers.....	1 805	8 237
Produits à recevoir.....	5 095	4 070
TOTAL	7 122	12 566

V.1.6) Autres comptes de régularisation et passifs divers	2021	2020
Produits constatés d'avance.....	0	43
Créditeurs divers.....	1 426	2 830
Charges à payer.....	3 510	3 158
TOTAL	4 936	6 032

V.1.7) Provisions pour risques et charges. Le montant comptabilisé en provisions pour risques et charges s'élève à 818 K€. Il est destiné à couvrir des charges probables, des litiges en cours ainsi que les provisions pour indemnités de départ à la retraite. **V.1.8) Intérêts minoritaires.** Ce poste comprend les intérêts des associés minoritaires dans les capitaux propres des sociétés consolidées.

V.1.9) Capitaux propres - part du Groupe. V.2) Informations sur les postes du hors-bilan. Les engagements hors-bilan correspondent à des titres nantis auprès d'une de nos banques dans le cadre de la garantie accordée à CLEARNET.

	Capital	Réserves consol.	Résultat de l'exer.	Total cap. propres
CAPITAUX PROPRES 2019.....	1 000	14 755	391	16 146
Distributions de dividendes.....	-	-	- 255	- 255
Affectation en réserves.....	-	136	- 136	-
RESULTAT 2020.....	-	-	540	540
Autres variations.....	-	-	2	2
CAPITAUX PROPRES 2020.....	1 000	14 893	540	16 433
Distributions de dividendes.....	-	-	- 256	- 256
Affectation en réserves.....	-	284	- 284	-
RESULTAT 2021.....	-	-	873	873
Autres variations.....	-	35	-	35
CAPITAUX PROPRES 2021.....	1 000	15 212	873	17 085

V.3) Informations sur les postes du compte de résultat consolidé. V.3.1) Impôt sur les bénéfices. Le montant d'impôt sur les bénéfices présenté dans le compte de résultat consolidé se ventile de la façon suivante :

(en K€)	Soumis à 26,5 %	Soumis à 15 %	Total
Résultat avant impôt.....	2 490	223	2 713
Taux d'impôt.....	26,50 %	15,00 %	-
Charge d'impôt théorique.....	660	33	693
Charge d'impôt réelle.....	480	6	486
Ecart.....	180	27	207
Justification des écarts :			
- Impact des décalages permanents.....	170	-	-
- Impact des décalages temporaires.....	18	-	-

V.3.2) Informations sectorielles.

Sociétés	Capital social	Mont. des cap. prop. de la sté	Résul. du dernier exer. clos	CAHT du dernier exer. clos
GOIRAND S.A.....	1 000	2 875	217	80
FINANCIERE D'UZES.....	4 000	15 307	1 599	13 979
UZES GESTION.....	125	1 286	263	4 442
UZES COURTAGE.....	26	392	129	364

V.3.3) Effectif moyen	2021	2020
Cadres.....	60	58
Employés.....	23	25
TOTAL	83	75

V.3.4) Tableau des flux de trésorerie consolidé	2021	2020
RESULTAT NET.....	873	540
Part des minoritaires dans le résul. des stés intégrées.....	- 28	147
Dot. nettes aux amort. des immob. corp. et inc.....	392	342
Dot. nettes des écarts d'acquis. et des aut. immob.....	139	134
Dot. nettes aux provisions pour risques et charges.....	69	31
Perte nette/gain net des activités d'investissement.....	191	- 2
AJUSTEMENTS.....	763	652

Flux liés aux opérations avec la clientèle.....	18 808	- 14 574
Flux liés aux aut. op. affectant des actifs ou passifs fin.....	164	- 17
Flux liés aux aut. op. affectant des actifs ou passifs non fin.....	3 705	- 389
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES.....	22 349	- 14 980

TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	23 985	- 13 788
Flux liés aux immob. corporelles et incorporelles.....	- 267	- 519
TOTAL FLUX NET DE TRESOR. LIE AUX OP. D'INVEST.	- 267	- 519
Flux de trésorerie provenant ou à dest. des actionnaires.....	- 260	- 255

TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 260	- 255
VAR. NETTE DE TRESOR. ET DES EQUIV. DE TRESOR.....	23 458	- 14 562
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture.....	89 709	104 271
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture.....	113 167	89 709
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE.....	23 458	- 14 562

VI - INFORMATIONS SUR LE CONTRAT DE FIDUCIE. La société FINANCIERE D'UZES a conclu un contrat de fiducie-gestion au cours de l'exercice 2014. Elle tient donc, en tant que fiduciaire, une comptabilité autonome pour cette fiducie. Ce contrat ne prévoit pas de mettre, en cas d'insuffisance d'actif de la fiducie, tout ou partie à la charge du fiduciaire.

VII - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE. Nous avons cédé fin décembre notre participation de 50 % dans STARQUEST. Les états consolidés du Groupe ont été arrêtés dans un contexte de marché très positif reposant sur des perspectives de rattrapage post Covid de croissance économique. Depuis, la guerre en Ukraine a fortement remis en cause tant les agrégats économiques que la situation géopolitique.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante : bénéfice de l'exercice : 216 530,22 € ; report à nouveau : 1 558 098,77 € ; bénéfice distribuable : 1 774 628,99 € ; distribution d'un dividende de 6 € par action ouvrant droit pour les actionnaires personnes physiques susceptibles d'en bénéficier, à l'abatement de 40 % mentionné à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, soit la somme de 312 000 € ; le solde, soit 1 462 628,99 € étant porté au poste « report à nouveau ». Le dividende au titre de l'exercice 2021 sera mis en paiement à compter de ce jour. Les dividendes sont soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR. L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents sont :

Exercice	Dividende par action	Global	Dont éligible à l'abatement
2018.....	19,00 €	988 000 €	19,00 €
2019.....	5,00 €	260 000 €	5,00 €
2020.....	5,00 €	260 000 €	5,00 €

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GOIRAND S.A., relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit

des comptes consolidés » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.** Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes. Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2022, PF AUDIT, Commissaire aux comptes : Patrick FLEYTOUX ; Patrice VIZZAVONA, Commissaire aux comptes : Patrice VIZZAVONA.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.